

# Cahier des charges du tuteur enseignant spécialisé certifié

## Accompagnement des enseignants stagiaires du parcours de formation CAPPEI

### Textes de référence et cadre général

- **Bulletin officiel n°7 du 16 février 2017** : Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée
- **Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation** : bulletin officiel du 25 juillet 2013
- **Référentiel des compétences spécifiques d'un enseignant spécialisé** : Bulletin officiel n°7 du 16 février 2017 (Annexe I)

Le cahier des charges définit le cadre général de mise en œuvre de la fonction « tuteur de terrain » dans un espace où la formation en alternance est privilégiée, favorisant ainsi un retour réflexif entre des éléments théoriques et une formalisation des compétences professionnelles de l'enseignant. Cette alternance favorise l'entrée de l'enseignant dans un métier et une mission spécifiques en lui permettant une posture à la fois inductive (l'expérience illustre le savoir) et déductive (la pratique comme application du savoir).

Cette mission au service d'une éducation inclusive se joue dans un réseau où des relais sont identifiés, chefs d'établissement, responsables de formation CAPPEI, coordinateurs ASH de la DDEC, afin d'aider à la problématisation des situations et à l'émergence d'une posture professionnelle ajustée. Chacun selon ses connaissances, expériences et compétences accompagne le professeur stagiaire dans sa compréhension et son appropriation des composantes métiers au-sein de son contexte d'exercice dans l'Enseignement catholique.

### Nomination et missions du tuteur de terrain

Les coordinateurs ASH des directions diocésaines, en lien avec les organismes de formation, sont invités à discerner à l'aide de ce cahier des charges, quels pourraient être les tuteurs attachés à la formation.

**Extrait in extenso de la circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017 :**

**« L'accompagnement par les pairs :**

*Comme pour les professeurs stagiaires, un accompagnement est effectué par un tuteur volontaire, exerçant des missions comparables, titulaire d'une certification spécialisée en lien avec le contexte d'exercice du professeur en formation, jusqu'à la présentation des épreuves. Le tuteur est rétribué en référence au décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement.*

*Désigné l'année scolaire précédant l'entrée en formation, le tuteur accompagne le professeur dès sa prise de fonction dans son contexte d'exercice. Le tuteur aide le professeur en formation à acquérir une meilleure maîtrise des compétences pédagogiques, didactiques et de communication attendues pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Il lui permet de repérer ses points d'appui, ses marges de progrès et les besoins personnalisés de formation qui en découlent. »*

**Il appartient à l'organisme de formation de déclarer le tuteur au rectorat après vérification de l'obtention de l'accord du chef d'établissement du dit tuteur.**

# Cahier des charges du tuteur enseignant spécialisé certifié

## Accompagnement des enseignants stagiaires du parcours de formation CAPPEI

### Objectifs et modalités de l'accompagnement

Le tuteur :

- accueille l'enseignant en formation durant trois journées. Il contribue à l'analyse de la posture professionnelle.
- visite l'enseignant en formation durant trois journées. Il observe des situations d'enseignement ou co-enseignement et accompagne l'enseignant en formation dans l'analyse de sa pratique professionnelle, dans le contexte d'exercice donné.
- En corrélation avec les visites, le tuteur rédige des bilans d'étape avec l'enseignant en formation lui permettant ainsi de se fixer des objectifs professionnels.

### Référentiel du tuteur au regard du référentiel de l'enseignant spécialisé

Le tuteur est un enseignant spécialisé associé à la formation. Dans ce cadre, il veillera à :

- ajuster sa posture professionnelle en lien avec le référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé (Bulletin officiel n°7 du 16 février 2017, Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation, Référentiel des compétences spécifiques d'un enseignant spécialisé),
- objectiver ses observations par des ancrages éthique, didactique et pédagogique,
- développer un cadre d'analyse structuré, rigoureux et ajusté au contexte.

#### Rappel des trois compétences spécifiques de l'enseignant spécialisé :

#### 1. L'enseignant spécialisé exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive.

Le tuteur accompagne l'enseignant dans son positionnement de personne ressource au sein d'un établissement scolaire, il accompagne l'analyse des besoins de la personne en formation pour élaborer le projet d'organisation et de formation (POF) en lien avec le projet de l'établissement.

Pour cela il peut aider dans la sensibilisation à la notion de projet d'établissement inclusif, l'identification des partenariats possibles, l'articulation de l'action dans les classes et auprès des membres de la communauté éducative sous la responsabilité du chef d'établissement.

#### 2. L'enseignant spécialisé exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire

Le tuteur accompagne l'enseignant dans son positionnement, dans la démarche d'élaboration et de mise en œuvre du parcours de formation de l'élève avec besoins éducatifs particuliers :

# Cahier des charges du tuteur enseignant spécialisé certifié

## Accompagnement des enseignants stagiaires du parcours de formation CAPPEI

---

- Observation, évaluation de l'élève dans son contexte, analyse des obstacles et des besoins spécifiques.
- Problématisation et détermination d'objectifs-obstacles.
- Partage des hypothèses en faveur de l'accessibilité pédagogique et didactique.
- Mise en œuvre et analyse de la situation d'apprentissage.
- Questionnement et réajustements.

### 3. L'enseignant spécialisé exerce une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses.

Le tuteur accompagne et suscite le questionnement relatif à la posture et l'identité de la personne en formation. Par sa connaissance de l'environnement institutionnel et partenarial, il permet à la personne en formation de trouver des relais utiles face aux différentes problématiques rencontrées.

### Formation du tuteur

Le tuteur bénéficie d'une formation spécifique de deux jours pendant lesquels seront évoqués les différents aspects de la fonction de tuteur. Cette formation aura lieu dans le centre de formation référent de leur région.